

4906 débat d'orientation Etat - communes Dépôt : Ni. Niarco Schank 27,11,2003

Motion 5

La Chambre des Députés

- constatant que les ressources budgétaires des communes ne cessent de diminuer;
- constatant que les communes doivent faire face aux attentes de leurs citoyens surtout dans les domaines social, culturel, éducatif et sportif;
- constatant que les communes disposent de peu de moyens propres permettant d'endiguer la tendance à la baisse des recettes;
- constatant que l'impôt foncier en tant qu'impôt communal a perdu de son poids relatif par rapport aux autres sources de revenus non affectés des communes;
- estimant qu'une réforme de l'impôt foncier pourrait non seulement représenter une source de financement plus importante, mais également un moyen de la politique locale pour une meilleure gestion du territoire communal, et qu'elle permettrait d'endiguer davantage la spéculation et la mésaffectation des immeubles ;

invite le gouvernement

- à procéder à une réforme de l'impôt foncier.
- à abolir dans l'immédiat l'article 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 27 juin 1967 du Code fiscal, qui stipule que les taux A et B sont liés.

1.8. klew

a. KHANA

SUNNEN 7.